

COMMUNE DE WINKEL**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 23 avril 2024*****Sous la présidence de Madame Agnès LORENTZ, Maire***

Madame Lorentz souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Présents : Mmes MM. : Martine FROEHLI, Fernand BLIND, Adjoints au Maire,
Josiane SCHMITT, Agnès SCHMITT, Geneviève DENEUX, Gérard KOLLER, Geoffroy SCHMITT,
Robert MAERKY, Conseillers Municipaux.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Laetitia MODERN

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2024
- 2 – Mise à disposition de l'ouvrier communal pour le SISJA
- 3 – Subvention Région Grand Est pour le co-voiturage
- 4 – Achat d'un terrain forestier
- 5 – Acquisition terrains rue de l'Église

Madame la Maire propose aux Conseillers Municipaux de rajouter deux points à l'ordre du jour.

- Acceptation d'un don
- Attribution et notification du marché pour l'aménagement des deux carrefours

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 mars 2024

Madame la Maire demande s'il y a des observations au sujet du procès-verbal de la dernière séance, expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 – MISE À DISPOSITION DE L'OUVRIER COMMUNAL POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU JURA ALSACIEN DE FERRETTE

Délibération N° 2024-25

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il a été proposé à l'agent technique communal Monsieur Joël CHIAPPINI, une mise à disposition pour le Syndicat Intercommunal Scolaire du Jura Alsacien (SISJA) syndicat auquel la commune de Winkel a adhéré.

Madame la Maire a proposé à Monsieur Joël CHIAPPINI cette mise à disposition en date du 1er février 2024.

En date du 2 février 2024, Monsieur Joël CHIAPPINI a donné son accord par écrit.

Au vu de son accord, il sera mis à disposition du Syndicat Intercommunal Scolaire du Jura Alsacien en fonction des besoins du syndicat, à raison de 10 heures hebdomadaires maximum pour une durée de 3 ans renouvelable et ou ajustée sur demande de l'une ou l'autre partie.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, donne son accord à l'unanimité des membres présents et autorise Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition.

POINT 3 – SUBVENTION RÉGION GRAND EST

Délibération N° 2024-26

Madame la Maire propose aux élus de présenter un dossier de subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population » pour l'aménagement d'une aire de co-voiturage dans notre commune.

L'opération est estimée à 23'735,00 € HT.

Elle informe le Conseil Municipal qu'il convient de solliciter une subvention au titre du dispositif du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population auprès de la Région Grand Est à hauteur de 30 % du montant HT soit 7'120,00 € (sept mille cent vingt Euros).

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population à hauteur de 7'120,00 € (sept mille cent vingt Euro),

CONFIE à Madame la Maire le soin d'établir le dossier de demande de subvention, et l'autorise à signer tout document relatif à ce projet.

S'ENGAGE à maintenir les travaux subventionnés en bon état d'entretien.

POINT 4 – ACHAT DE TERRAIN

Délibération N° 2024-27

Vu la demande de Monsieur Grégory Kugler, famille de Monsieur Arsène Froehly, informant de la proposition de vente à la commune de la parcelle cadastrée suivante :
Section 04 n° 175 lieu-dit UNTERE RITT d'une surface de 00 ha 82 a 49 ca

Vu la proposition de vente de Madame Froehly Jeannette au prix de 9'000,00€.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve le montant 9'000,00€ et charge la Maire de procéder à la signature de l'acte notarié qui lui sera proposé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2024,
Chapitre 021 – section investissement 2111

La Commune prendra à sa charge les frais de notaire correspondant à l'achat du terrain.

POINT 5 – TERRAIN RUE DE L'ÉGLISE

Délibération N° 2024-28

Vu la mise en vente de la maison située 11 rue de l'Église 68480 WINKEL appartenant au Conseil de Fabrique de l'Église de Winkel,

Vu la délibération du Conseil de Fabrique du 24 mars 2024, accordant la cession en leg, De deux parcelles, l'une de 31m² dans la cour devant la maison et l'autre de 12m² à l'arrière de la maison faisant partie de la section 02 parcelle 166 et ceci afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour près de l'Église.

Vu les conditions d'acquisition la commune devra supporter les coûts du géomètre ainsi que les frais notariaux.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve le leg du terrain et charge Madame la Maire de procéder aux demandes d'arpentage et d'acte notarial.

Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à ce leg.

La Commune prendra à sa charge les frais du géomètre et du notaire.

POINT 6 – ACCEPTATION D'UN DON

Délibération N° 2024-29

« L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de WINKEL » a effectué un don de 1'750,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE à l'unanimité

d'accepter ce don d'un montant total de 1'750,00 €.



POINT 7 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE DEUX CARREFOURS – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ

Délibération N° 2024-30

Madame la Maire expose au Conseil Municipal

Le marché relatif aux travaux d'aménagement des deux carrefours a fait appel à une procédure de marché adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics, consultation qui s'est terminée le 29 mars 2024.

Une seule entreprise a déposé une offre :

- COLAS France (68120 PFASTATT)

Après analyse, l'entreprise COLAS nous a présenté deux offres pour notre lot unique.

- Devis quantitatif et estimatif pour un montant HT de 341'314.95 €
- Devis quantitatif et estimatif « variante » pour un montant HT de 333'511.95 €

Madame la Maire propose au Conseil Municipal :

- D'attribuer le marché à l'entreprise COLAS en choisissant le devis quantitatif et estimatif « variante » pour un montant HT de 333'511.95 €

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Autorise Madame la Maire à signer le marché correspondant à la « variante » et de procéder à sa mise au point en vue de la notification

Autorise Madame la Maire à signer toutes pièces afférentes à ce marché.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2024,
Chapitre 021 – section investissement 2151

POINT 8 – DIVERS

La Maire informe le Conseil Municipal sur l'état d'avancement des différents dossiers en cours :

Le SPANC, le 11 avril dernier, nous avons déposé le cahier des doléances des habitants de notre commune ainsi que les lettres déposées en mairie. Le commissaire enquêteur aura jusqu'au 17 mai prochain pour établir son rapport.

La commune, en commun avec Messieurs Schmitt Robert et Frauenfelder Christian a proposé un système de lagunage en contrebas du village à l'endroit où toutes les conduites se rejoignent. Nous demandons également que 2 analyses d'eau soient réalisées ; la première en sortie du village, plus bas le ruisseau disparaît dans le sol pour resurgir avant Ligsdorf ; la seconde analyse devra être faite à cet endroit.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame la Maire lève la séance à 21h30.

La Maire : Agnès LORENTZ



Le Secrétaire de Séance : Laetitia MODERN

